

VILLEFRANCHE/SAÔNE

1 – Honoraires de transactions Habitation

Transactions en vente :

Acquéreur : Honoraires inclus

Vendeur :

- Prix de vente < 200.000 € : 6 % TTC du PV TTC
- Prix de vente < 600.000 € : 5 % TTC du PV TTC
- Prix de vente > 600.000 € : Honoraires forfaitaires à négocier auprès du vendeur

Transactions en location :

1 mois de loyer + TVA 20 % à la charge du preneur

1 mois de loyer + TVA 20 % à la charge du propriétaire

Frais de rédaction d'acte et état des lieux compris

2 – Honoraires de transactions Immobilier d'entreprise

Transactions en vente : Sur immeubles commerciaux, industriels, professionnels ou sur fonds de commerce et droit d'entrée

Acquéreur : 5 % HT du prix HT

Vendeur : 8 % HT du prix HT

Transactions en location : De locaux professionnels, commerciaux ou industriels

45 % HT du loyer annuel HT

A répartir entre le preneur et le bailleur, minimum forfaitaire 1.000 € HT pour chacune des parties

Cession de bail : Minimum Forfaitaire 1.000 € HT

10 % HT du montant HT de la cession au mandant ou au preneur

30 % HT du nouveau loyer annuel HT au preneur ou au mandat

2 – Vente de parking ou garages

15 % TTC du PV TTC à la charge du vendeur

Conditions de règlement : A la signature de l'acte.

Pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal, conformément à la loi du 15/05/2001 réf. 2001/420.